



1782 - INCENDIE DRAMATIQUE

*Nota. Cette Année 1782. En supra, Malheureusement trop —
Remarquable pour cette paroisse d'Avon Lapèze —
Et ce par Lincendie affreux qui y est arrivée, Le 22. juin
Dernier, entre 4. et 5. heures du soir. Le feu ayant pris —
chez un miserable Cordonnier # de Lapèze, second Village d'Avon,
Et ce par L'imprudence de sa femme qui s'avis # de transporter
Du feu avec de la paille d'un appartement en l'autre. un Vent
très fort qui souffloit avec violence de L'est au Nord et fit
Enflammer la paille; Bientôt Le feu se communique à ses Bâtimens,
Et de La aux voisins; Enfin La rapidité des flammes fut si
violente qu'en moins d'une demie heures 24. Menages ont Etés
Reduits en Cendres, sans pouvoir rien sauver des flammes.*

*# Le nom du cordonnier, ou pour mieux dire fatal savetier
est Mahault. En Mahault. En Mahault. En Mahault.
pour mieux dire fatal savetier
En Mahault. En Mahault. En Mahault.
En Mahault.*

Cette année 1782. en Et sera malheureusement trop Remarquable pour cette paroisse d'Avon Lapèze Et ce par **Lincendie affreux qui y est arrivée, Le 22 juin Dernier, entre 4 et 5 heures du soir.** Le feu ayant pris chez un miserable cordonnier # de Lapèze, second village d'Avon, et ce par L'imprudence de sa femme qui s'avis ## de transporter du feu avec de la paille d'un appartement en l'autre. Un vent très fort qui souffait avec violence de L'est au Nord et fit Enflamer sa paille ; Bientôt Le feu se communique à ses bâtiments Et de La aux voisins ; Enfin La rapidité des flammes fut si violente qu'en moins d'une demie heures 24 menages ont Etés **Reduits en cendres**, sans pouvoir rien sauver des flammes.



#Le nom du cordonnier, ou pour mieux dire fatal savetier est Mahault
##suivant le raport public

Relevé par Marie-Pierre PRIOLEAU

Source : Site AD10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Etat civil, Avon-la-Pèze, 1748-1792, vue 162

Illustration : lithographie de Louis TOFFOLI « Le savetier »



1799 - TOMBÉE DANS LE Puits

Aujourd'hui vingt cinq Messidor an Sept de la
République française une et indivisible heure de
onze du matin par devant moi Louis Pasquier
agent municipal de la Commune d'Avon la Peze
département de l'Aube chargé de recevoir les actes
destinés à constater les naissances et décès des Citoyens
sont comparus en la maison Commune dudit Avon Pierre
Picardat Cultivateur Avon âgé de cinquante trois ans
et Nicolas Bouchu manouvrier audit Avon âgé de
quarante quatre ans. le premier père, le second voisin
de angélique Picardat. lesquels Pierre Picardat et
Nicolas Bouchu ont déclaré qu'Angélique
Picardat âgée de dix sept ans est d'édification pieuse
et son domicile Avon, d'une mort violente arrivée à
l'efft Malheur d'une chute dans un puits au lieu
d'Avon. Ceci nous est aussi apparu par le procès verbal
d'aujourd'hui par le juge de paix de Canton de
et signé authentique. Depuis cette déclaration j'en ai
fait deux copies l'une portée au lieu des domicile, j'en ai
appreni l'existence de la dite Angélique Picardat et
ai dressé le présent acte que Pierre Picardat père de
la défunte a signé avec moi, ledit Nicolas Bouchu
tenons à déclarer au savoir signé de ce coup et
interpellé faisant talon. Fait à Avon la Peze le
jour mois et an que dessus. P.
L. Pasquier Picardat

23/06/1799

Aujourd'hui vingt Cinq Messidor an Sept de la
République française une et indivisible heure de
onze du matin par devant moi Louis Pasquier
agent municipal de la Commune d'Avon la Peze
département de l'Aube Chargé de recevoir les actes
destinés à constater les naissances et décès des Citoyens
sont comparus en la maison Commune dudit Avon Pierre
Picardat Cultivateur Avon âgé de cinquante trois ans
et Nicolas Bouchu manouvrier audit Avon âgé de
quarante quatre ans. le premier père, le second voisin

de angelique picardat, lesquels pierre picardat et nicolas Bouchu mont declarés queladitte angelique picardat âgée de dix sept ans est decedée aud jour enson domicile aavon, d'une mort violente arrivée par l'effet Mal'heureux d'une chute dans un puits en tirant del'eau. Cequi nous est apparu par le proces verbal dressé cejourd'huy parle juge de paix du canton dudit et signé pautentru. D'après cette declaration jemesuis sur le Champ transporté aulieu du domicile, jemesuis assuré du décès de la ditte angelique picardat et ai dressé lepresent acte que pierre picardat père de ladeffunte a signé avec moi, ledit nicolas Bouchu témoin a déclaré nescavoir signer dece enquis et interpellé suivant lacte fait a avon la peze les jours mois et an que dessus.



Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Avon-la-Pèze, 1793-1862, vues 27 et 28/229

1885 - MORT SUSPECTE

Grave présomption

AVON-LA-PÈZE. — La rumeur publique s'étant élevée au sujet d'un habitant de cette commune mort subitement, la justice a été saisie de l'affaire. Les intestins de la soi-disant victime ont été envoyés à Paris pour être analysés.

On attend avec impatience le résultat de cette analyse.

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Le Petit Troyen du 31 janvier 1885, page 3/4